



COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE PROFESSIONNELLE

QUELS FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS POUR LES PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRES ?

SAINT GENIX SUR GUIERS
26 JANVIER 2018

PLÉNIÈRE

Vincent DUMESNIL, co-directeur et co-fondateur de la Chambre d'Eau, structure culturelle au Favril (59)

LA CHAMBRE D'EAU, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Créée le 05 novembre 2001, La chambre d'eau, est une association loi 1901.

Il s'agit d'une structure régionale, lieu de résidences d'artistes, implantée en Avesnois (Hauts-de-France) dont l'objet est le développement culturel des territoires et le soutien à la création artistique interrogeant des problématiques territoriales. Le projet de la structure se singularise par sa volonté de mettre en relation la création artistique contemporaine pluridisciplinaire avec les territoires en créant les conditions nécessaires à des processus de création artistique fondés sur un échange entre artistes, territoires et habitants.

La chambre d'eau s'appuie sur un repérage des démarches artistiques mettant en jeu des problématiques territoriales et sur sa mission régionale d'appui et d'accompagnement qui lui permet d'initier, d'accompagner dans les territoires de nouvelles démarches artistiques et culturelles. Elle développe son projet autour de 3 axes :

- Axe 1 - Concevoir et mettre en œuvre un programme d'actions culturelles et artistiques basé sur des projets de résidences d'artistes dans les territoires du sud du département à partir de son lieu permanent : Les Tricoteries.
- Axe 2 - Œuvrer au développement culturel territorial par des actions de sensibilisation, de mise en réseau des acteurs, et de capitalisation des expériences au niveau régional.
- Axe 3 - Accompagner au niveau régional, l'émergence, le démarrage et le développement de nouveaux projets culturels créateurs d'activités et d'emplois, qui mettent en jeu création artistique et dimension territoriale, avec une dimension tournée vers l'économie sociale et solidaire.

Soutiens de la chambre d'eau (non exhaustif) : Région, la Drac, le Département, la DRJSCS, la Communauté de communes du Pays de Mormal, le FEADER dans le cadre du programme Leader, La Fondation de France et la fondation Daniel et Nina Carasso...

En 2017 la Chambre d'eau a organisé avec Opale une rencontre « arts et culture en territoires ruraux », s'inscrivant dans la dynamique des rencontres « projets artistiques et culturels en milieu rural » engagé par la Fédélima et l'Ufisc depuis 2008 (vidéo de la table ronde présentée à cette occasion : https://www.youtube.com/watch?v=fMIM_j5x35g&feature=youtu.be / vidéo synthèse : <https://www.youtube.com/watch?v=htvm9m48voQ>)

Une note, rédigée par Opale et Vincent Dumesnil à partir de son intervention en plénière, sera prochainement mise en ligne.

Pour aller plus loin

- <https://www.lachambredeau.fr>
- vdumesnil@lachambredeau.com
- Voir les documents présentés lors de la journée

ESPACE 1 : JASPIR

Cédric CREMADES est directeur fondateur de JASPIR et de la Fabrique.

JASPIR QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le projet JASPIR (Jeunesse Animation et Spectacles Pour Investir la Rue) née il y a plus de 15 ans à St-Jean de Bournay (38) par 4 amis, développe différentes activités culturelles : l'organisation de spectacles (festivals, concerts, arts de rue, magie, cirque, humour, danse, théâtre), la partie socioculturelle (ateliers, stages et interventions artistiques en milieu socio éducatif), la production de spectacles (tournées, management et production de disques).

Depuis 2011, La Fabrique, lieu de création artistique et de rencontres a vu le jour avec diverses parties : studio de répétition, lieu de rencontres, salles de résidence, centre de formations artistiques et techniques, jam session... Grâce à l'appui de 55 bénévoles, de 15 permanents et d'un grand nombre d'intervenants, techniciens et formateurs, Jaspir (qui se développe à travers les associations La Fabrique Jaspir et Jaspir prod) est vecteur de création d'emplois (47 emplois équivalents temps plein), de lien social et de mélange intergénérationnel (500 adhérents au projet allant de 3 à 70 ans et plus de 10 000 bénéficiaires chaque année), soit le plus gros employeur de la communauté de communes. Un projet attaché au développement rural et durable de son territoire qu'il soit local ou hors de nos frontières...

ECONOMIE DU PROJET

L'économie du projet est principalement basée sur la vente de spectacles, mais aussi sur des partenariats institutionnels (fonds publics) qui constituent aujourd'hui 29% du budget et sur 1% de fonds privés (mécénat, sponsors...).

Dans la recherche de financements (publics, privés), le souhait est de créer une relation constructive avec les financeurs et de les considérer comme des partenaires. Ils sont invités à intégrer le conseil d'administration et à participer à la construction du projet. Dans cette démarche ils sont considérés comme de nouveaux partenaires et non comme de simple financeurs. Ce changement de prisme permet d'avoir une meilleure interconnaissance et d'instaurer une relation pérenne.

Rencontre pro : Quels financements publics et privés pour les projets culturels de territoires ?

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant - Janvier 2018

Rechercher des fonds privés nécessite de :

- Bien connaître son projet (clarifier)
- Questionner son projet
- Se professionnaliser (et notamment professionnaliser les outils de communication)
- D'y consacrer du temps (préparation, rencontres,...)

Première stratégie : Diverses entreprises ont été contactées (en commençant par le cercle proche).

Résultat : Cette stratégie a fonctionné sur l'année mais ça n'a pas été pérenne, ils n'ont pas renouvelé leurs financements.

A améliorer : Manque de temps fort et de contacts avec eux, pas de financements sur des actions particulières.

Deuxième stratégie : Présenter aux entreprises des projets ciblés et non pas le projet global. Notamment des projets qui touchent le territoire (sensibilité des entreprises elles aussi présentent sur le territoire). Avec des temps de convivialité qui sont mis en place (ateliers thématiques, des apéros, des concerts...)

Résultat : Un club partenaires est désormais en train de se monter afin de regrouper les partenaires privés et publics.

Trois formes de soutiens privés ont été activées :

- Le parrainage : personnes ressources sur des projets
- Le sponsoring
- Le crowdfunding : 2 campagnes ont été réalisées, la première n'était pas concluante car elle concernait un festival, or beaucoup font déjà appel au crowdfunding. Pour la deuxième campagne, qui était sur le financement d'un projet plus caritatif, le crowdfunding a davantage fonctionné.

Conseil : il est nécessaire de bien se renseigner sur l'obtention d'un rescrit fiscal en amont de la recherche de partenaires et de demander conseil.

Pour aller plus loin

- <http://www.jaspir.com>
- ced@jaspir.com
- Voir les documents présentés lors de la journée

ESPACE 2 : AMACCA

Olivier LANOË, syndicaliste et guitariste, est le fondateur du réseau des AMACCA.

QU'EST-CE QU'UNE AMACCA ?

Une AMACCA est un dispositif de développement local qui permet aux habitants de s'emparer des politiques culturelles. Inspirée par l'expérience des AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), l'AMACCA permet, sur une zone géographique qui reste locale, d'avoir accès à un « panier de culture » grâce à une démarche citoyenne novatrice et locale. C'est un regroupement de spectateurs qui sont eux-mêmes producteurs, mécènes et programmateurs, autour d'une structure associative démocratique et indépendante. Le dispositif AMACCA est un modèle socio-économique basé entre autres sur le micro-mécénat et la gouvernance citoyenne.

Chaque groupement crée sa propre AMACCA avec ses propres règles de fonctionnement, il existe ainsi aujourd'hui des exemples mais aucun modèle « type » à faire valoir, tant les possibilités d'AMACCA sont diverses et infinies.

Par ailleurs, étant donné que les AMACCA se rapprochent davantage d'une démarche que d'une organisation définie strictement, il peut exister des « AMACCA qui s'ignorent », telles que des associations qui se sont construites à la façon d'une AMACCA, selon les principes de la charte, sans nécessairement le savoir.

HISTORIQUE ET COURANTS DE PENSÉE À L'ORIGINE DES AMACCA

Les AMACCA s'inscrivent dans le courant de la théorie des biens communs et des droits culturels. La première AMACCA est née en 2008 dans le sud de la France. En 2012 une rencontre nationale des AMACCA a validé une charte éthique initiale et une charte de fonctionnement (téléchargeable sur www.amacca.org). Actuellement, il existe une vingtaine d'AMACCA.

L'AMACCA de la Roya, dans les Alpes Maritimes, est l'une des plus actives <http://www.amacca-roya.com/>

RÈGLES STRUCTURANT LES AMACCA

Si l'organisation des AMACCA est souple et qu'elle est construite sur le territoire avec les personnes à son origine, elles répondent néanmoins à trois niveaux de règles :

- Règles locales : règles « sur-mesure » concernant le territoire. Ces règles sont définies avec les personnes autour de la table voulant s'investir dans le projet (plus il y aura de personnes autour de table et plus elles auront des profils variés, plus riche et plus citoyenne sera l'AMACCA)

- Règles du réseau : règles de la charte du réseau (cette charte pouvant être bouleversée et repensée s'il s'en ressent le besoin)
- Règles universelles : Déclaration de Fribourg, Agenda 21 de la culture. . .

A l'inverse d'une AMAP, les AMACCA sont composées d'une communauté locale ouverte. Ainsi, les actions d'une AMACCA ne s'adressent pas seulement aux adhérents mais également aux habitants et aux personnes de passage sur le territoire.

FINANCEMENT DES AMACCA

Le mode de financement de l'AMACCA est décidé en collectif et diffère donc d'une AMACCA à l'autre. Le financement débute souvent avec du micro-mécénat (collecte des ressources sur le territoire : contribution, dons en nature...). Ce mode de financement, contrairement aux financements publics fléchés, laisse davantage de place à l'imprévisibilité, inhérente à la créativité. Le micro-financement n'est cependant pas le seul modèle économique des AMACCA, il peut y avoir une porosité et une articulation avec d'autres modes de financements (publics, privés). Il est ainsi conseillé de tisser, par exemple, des liens avec les entreprises du territoire.

LE MOUVEMENT DES AMACCA AUJOURD'HUI

Les AMACCA étant aujourd'hui éclatées, un des objectifs de ces prochaines années serait d'effectuer un véritable travail en réseau, et créer des grappes d'AMACCA afin qu'elles travaillent ensemble.

Olivier Lanoë se lance pour ce faire dans un « tour de France », afin d'explicitier les AMACCA et leur fonctionnement. Ces « 24h avec les AMACCA » seront constituées : d'une conférence gesticulée le soir puis d'un approfondissement des biens communs et droits culturels le lendemain. Elles se finiront par des ateliers visant à créer des scénarios d'amorçage des AMACCA.

Pour aller plus loin

- <http://loffice.coop/accueil/les-amacca/>
- Contact pour créer une AMACCA / demander une conférence gesticulée sur son territoire : lanoe.olivier@wanadoo.fr
- Voir les documents présentés lors de la journée

ESPACE 3 : DEMARCHE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF – PNR DU PILAT

Céline HAUSHERR est responsable du pôle économie durable au Parc naturel régional du Pilat.

ORIGINE DE LA DEMARCHE

Depuis 2006, le Parc naturel régional du Pilat a conduit l'Opération Rurale Collective en partenariat avec l'Etat, les Conseils départementaux, les collectivités et les acteurs économiques du Pilat (travail avec les élus et les équipes techniques).

A l'issue de ce programme en 2016, le besoin de mieux mobiliser l'épargne locale via différents outils potentiels (monnaie locale, outil de fidélisation, etc) s'est fait jour.

En effet, le Parc avait analysé et constaté que :

- 3.000 entreprises et associations, tous secteurs confondus, étaient engagées dans des projets de développement assortis de besoins de financement ;
- Pour financer les projets, la subvention et le crédit bancaire restaient les voies privilégiées avec un accès aux fonds propres difficile. Les plus petites structures n'accédaient pas au financement bancaire, certaines n'avaient pas confiance dans les banques et avaient peu de connaissances d'autres possibilités de financements ;
- Certains habitants étaient d'ores et déjà sensiblement engagés dans le soutien aux initiatives économiques proches de chez eux tandis que d'autres ne demandaient qu'à être mobilisés.

OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

L'objectif était d'apporter de l'ingénierie périurbain aux territoires ruraux, le PNR s'est donc lancé dans une expérimentation pour développer, entre autres, le tissu associatif.

MISE EN ŒUVRE DE LA DEMARCHE

Une formation au crowdfunding a été organisée par le Parc en 2016 et a concerné 18 porteurs de projets (associations, entrepreneurs, citoyens) en majorité en lien avec l'Economie Sociale et Solidaire.

Partenaires : Un partenariat avec les plateformes de crowdfunding Kisskissbankbank et Co (une personne travaillant sur Lyon les accompagne dans la démarche) et HelloAsso permet désormais de proposer aux porteurs de projet et aux contributeurs 4 formes de levées de fond à l'échelle du Pilat : don contre don, don contre don et autres services pour les associations, prêt solidaire, prêt rémunéré. La Caisse d'épargne est partenaire du projet, et s'engage à proposer des taux et frais de dossiers réduits.

La mise en œuvre de cette démarche a nécessité / permis de :

- Faire le lien entre le projet et les habitants / acteurs du territoire
- Repérer / trouver des porteurs de projets (artisans, associations, agriculteurs)
- Faire bénéficier les porteurs de projets d'une analyse financière et d'une analyse du projet (à noter : les projets doivent s'inscrire dans la charte du territoire – charte du PNR)
- Présenter au groupe les projets
- Accompagner les projets retenus sur :
 - Le montage de la campagne de financement participatif
 - Les possibilités de retour pour les contributeurs
 - L'écriture du projet
 - Le suivi du projet
- Communiquer sur le projet, le « vendre », à travers, notamment, les réseaux sociaux

QU'EST-CE QUE CELA A PERMIS ?

6 projets ont été financés (les sommes demandées allant de 2 500 € à 20 000 €).

La commune de Chavanay, avec une fresque murale, et l'association de St-Julien-Molin-Molette autour d'un jeu de l'oie pour découvrir le patrimoine, sont deux initiatives financées de cette façon.

Cette démarche a par ailleurs permis la création d'un groupe économique de proximité (les cigales – clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire – <http://cigales.asso.fr>). Cette structure de capital mobilise l'épargne de ses membres au service de la création et du développement de petites entreprises locales et collectives. Au bout de 5 ans, prorogable une fois, il procède à la liquidation de son portefeuille au prorata des apports des cigaliers.

Les habitants du Pilat sont aussi à l'initiative :

- d'une Centrale Villageoise Photovoltaïque portée par des citoyens et un projet participatif éolien,
- du groupe Pilat de « Terre de liens », mouvement régional souhaitant favoriser l'accès à la terre à des porteurs de projets tout en sensibilisant les citoyens à la question de la préservation du foncier agricole (<http://www.terredeliens.org/rhone-alpes>),
- de Systèmes d'échanges locaux de Pélussin (<http://pelussel.eklablog.com>) et de la Vallée du Gier,
- du journal citoyen, la Pie du Pilat (www.lapiedupilat.fr), piloté par l'Association les 4 Versants,
- et du projet de monnaie locale complémentaire sur le Pilat, porté par un collectif de citoyens (<https://monnaielocalepilat.wordpress.com>).

CONSEILS

Quelques conseils, tirés de cette expérience pour réussir une campagne :

- Parvenir à mobiliser le réseau (1^{er} cercle : proches, 2^e cercles : amis d'amis, 3^e cercle : gens inconnus)
- Bénéficier de la notoriété des plateformes de crowdfunding comme Kisskissbankbank (certains sur les plateformes soutiennent ainsi des projets au coup de cœur)
- Au-delà de l'aspect financier : créer du réseau, se faire connaître (par ex : un agriculteur qui monte un concert chez lui, bénéficiera des retours des places de concerts mais également d'une notoriété nouvelle pouvant amener de nouveaux acheteurs).
- Ne pas s'arrêter à la fin de la campagne, penser aux contreparties (ex : apprendre à faire son savon, lancer des invitations)
- Développer des relations humaines
- Être vigilant dans le dossier sur les questions de droits, le statut juridique (présenter le projet permet de le retravailler !) – kisskissbankbank accompagne sur ce point
- Suivre des formations pour détecter les porteurs de projets et les préparer
- Prendre des rendez-vous individuels avec Kisskissbankbank et le Parc, organiser des journées de rencontres, permettant de partager les projets afin de vérifier si cela correspond à des envies et des besoins.

Pour aller plus loin

- <https://www.pilat-ecoacteurs.fr/economie-sociale-solidaire/financement-participatif.htm>
- chausherr@parc-naturel-pilat.fr
- Voir les documents présentés lors de la journée

ESPACE 4 : CONTRAT DE RURALITÉ DE LA PLAINE DE L'AIN / CCR AMBRONAY

Liliane BLANC-FALCON est conseillère communautaire à la CC de la Plaine de l'Ain, adjointe au maire de Tenay, ancienne présidente de la CC de la Vallée de l'Albarine qui a rejoint la CC de la Plaine de l'Ain le 1^{er} janvier 2017.

Marina ROCHE-LECCA, secrétaire générale du CCR d'Ambro-nay après avoir été responsable des relations avec les publics.

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE RURALITÉ ?

Le contrat de ruralité a pour objectif de :

- coordonner les moyens techniques, humains et financiers pour accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire,
- fédérer les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, collectivités) économiques (Chambres consulaires) et associatifs (bailleurs sociaux, opérateurs publics, associations, etc.) pour donner plus de force et de lisibilité aux politiques publiques.

Il s'agit d'un document cadre-plan d'actions pour 3 ans.

A noter : la culture n'apparaît pas en tant qu'axe dans les contrats de ruralité, elle se glisse ainsi dans le social. L'impulsion des contrats de ruralité s'effectue à partir des élus ou services de préfecture.

L'enveloppe des contrats de ruralité ayant été distribuée il n'est plus possible de signer de nouveaux contrats de ruralité

LE CONTRAT DE RURALITÉ DE LA PLAINE DE L'AIN EN BREF :

Le contrat de ruralité de la Plaine de l'Ain a été signé en juillet 2017. Son enveloppe globale est de 6.150.000 €. Huit partenaires en sont signataires : Conseil départemental de l'Ain, caisse des dépôts et consignations, agence régionale de santé, caisse d'allocation familiale de l'Ain, pôle emploi, mutualité sociale agricole, caisse primaire d'assurance maladie de l'Ain, et éducation Nationale.

Le contrat de ruralité de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain est le premier, en Auvergne-Rhône-Alpes, à comprendre un volet culturel, parmi les 19 projets d'investissement. Il s'articule à la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture (2017-2020) proposée et soutenue par la DRAC.

La première année est consacrée à la musique. En effet, la Communauté de communes de La Plaine de l'Ain, la Drac Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental de l'Ain s'associent pour soutenir un projet de territoire avec Les arts caméléons.

À travers la convention ces trois collectivités s'engagent afin de mener des actions permettant :

- la rencontre entre la population et les œuvres artistiques de qualité,
- le développement de partenariats et réseaux entre les acteurs culturels du territoire
- l'éveil des jeunes notamment à la découverte artistique
- le maillage du territoire par la valorisation du thème de l'itinérance

Le CCR d'Ambro-nay et le Théâtre de Bourg-en-Bresse assurent les interventions du collectif artistique L'Arbre Canapas. Créé en 2004, L'Arbre Canapas est un collectif de musiciens issus de différents courants musicaux actuels : jazz, musiques du monde, musiques contemporaines...

Du mini concert dans la cour d'école à l'atelier de lutherie sauvage au centre psychothérapeutique, les rencontres artistiques prennent de nombreuses formes !

<https://lesartscameleons.ambro-nay.org/>

CONTEXTE PRÉALABLE A LA SIGNATURE DU CONTRAT DE RURALITÉ

En 2014, le DRAC a convié les présidents et présidentes d'EPCI de l'Ain en préfecture. La Vallée d'Albarine constituait une petite EPCI, en difficulté sociale et financière. Il a donc fallu se battre dans un premier temps pour faire reconnaître l'EPCI comme étant pauvre, mais elle n'a pas été retenue comme faisant l'objet d'une politique de la ville. Finalement un contrat de territoire a été signé, d'abord sans fonds, puis alimenté par des fonds de droit commun. Parallèlement en 2014, la communauté de communes a signé une convention CTEAC avec la DRAC, ayant comme objectif d'amener la culture dans les territoires en difficulté (budget de 30 000 € pour développer des actions culturelles). Une compagnie, attentive au territoire et ses difficultés, a été sélectionnée, dans le cadre de cette convention.

Après la fusion des territoires, la communauté de communes de la Vallée de l'Albarine s'est regroupée avec une communauté de communes plus riche, formant ainsi la communauté de communes de la Plaine de l'Ain. C'est suite à cette fusion que le contrat de ruralité a été signé. Ce contrat a inclut le développement culturel sur certains territoires ciblés (Vallée de l'Albarine et quartier en politique de la ville d'Ambérieu).

IMPLICATION DU CCR D'AMBRONAY DANS LE CONTRAT DE RURALITE

Le CCR d'Ambro-nay et le Théâtre de Bourg-en-Bresse ont été sollicités par la DRAC en 2017 pour s'intéresser au contrat de ruralité. La première expérience, dans le cadre du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle ayant été satisfaisante, il a été jugé pertinent de continuer avec ces deux partenaires culturels ayant des missions d'animation du territoire dans leur cahier des charges (le CCR et le Théâtre de Bourg-en-Bresse étant labellisés et subventionnés par l'Etat).

Les deux partenaires se sont mis d'accord sur le choix de l'équipe artistique ; la décision a été rapidement prise en faveur de l'Arbre Canapas, car il s'agissait d'artistes pouvant embrasser des publics très différents, en toute confiance, et ce collectif de l'Ain était déjà inclus dans les saisons des deux structures.

Les publics ont été impliqués dans l'élaboration du projet artistique, il ne s'agissait pas de projets « clé en main ». Les devants ont été pris avant même la signature de la convention (rencontres collectives, fiches indicatives, thèmes de travail). L'éducation nationale, signataire du contrat de territoire et du contrat de ruralité, a permis de libérer du temps aux enseignants pour aller au plus près du collectif, mais aussi pour se former.

Montage budgétaire annuel : 30 000€ de la DRAC, 10 000 € du Département de l'Ain, 5 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La quasi-totalité du budget revient au collectif artistique. Le CCR d'Ambronay émarge juste sur un petit budget communication et matériel ; le reste est pris sur ses fonds propres. Le Théâtre de Bourg-en-Bresse prendra le relais sur la saison suivante.

Pour aller plus loin :

- <https://www.ambronay.org/>
- v.brunet-bernard@cc-plainedelain.fr ; marina.roche-lecca@ambronay.org
- <https://lesartscameleons.ambronay.org/>
- Voir les documents présentés lors de la journée

ATELIER 1 : MOBILISATION DE L'ÉPARGNE SOLIDAIRE ET CO-FINANCEMENT BANCAIRE

Thierry NOEL est chargé de mission Économie Sociale et Solidaire en Savoie à ADISES Active.

ADISES Active est une association de soutien aux initiatives locales créatrices d'emploi en Savoie et Haute Savoie, au travers de deux pôles d'activités :

- Le Pôle Création d'Entreprises : accompagnement et financement de la création / reprise d'entreprises (TPE de 1 à 10 emplois).
- Le Pôle Economie Sociale et Solidaire : accompagnement et financement des associations et entreprises solidaires.

ADISES Active, membre du réseau France Active, s'implique sur le territoire des Pays de Savoie depuis plus de 20 ans ; elle expertise la viabilité économique des projets financés et s'engage sur un suivi.

Pour aller plus loin

- <http://www.adisesactive.fr/>
- t.noel@adises.com
- Pour connaître les autres membres départementaux du réseau France Active et demander de la documentation : mtardy@auvergnerhonealpesactive.org
- Voir les documents présentés lors de la journée

Héloïse VALLIN est coordinatrice de l'association Instinct'taf à Les Echelles (73).

L'association rassemble des passionnés et des professionnels du spectacle qui construisent et soutiennent des projets favorisant le lien social, les échanges culturels et interculturels. Ils mettent en œuvre ou soutiennent l'organisation de manifestations festives et artistiques ou développent leurs propres projets culturels, artistiques, solidaires...

L'association intervient dans des domaines aussi variés que la construction de décors, la scénographie, l'assistance technique, l'organisation de spectacle, la solidarité internationale (Sénégal, Maroc...), l'accompagnement d'artistes, le stockage de décors...

Pour aller plus loin

- <https://www.instinctaf.net/>
- Voir les documents présentés lors de la journée

ATELIER 2 : MECENAT TERRITORIAL, FONDATIONS, FONDS DE DOTATION

Pascal LOVICONI est consultant-formateur de Accointance créée en 2010.

Diplômé de l'Université Paris Dauphine, il a été chargé de mission développement social urbain des quartiers à Evreux et au Mans dans les années 90, puis directeur de structures associatives à but d'organisation des solidarités, d'insertion sociale et professionnelle. Il est membre d'Elycoop et de l'AFF.

Il intervient sous forme de formations, de séminaires, de conseils personnalisés, d'accompagnement collectifs (DLA...), pour :

- Aider les entreprises citoyennes à être actrices aux côtés des associations de leur territoire
- Soutenir les associations loi 1901 dans leurs partenariats avec des mécènes à venir et existants
- Etayer le projet stratégique des fondations et fonds de dotation
- Aider les donateurs particuliers à repérer les bénéficiaires conformes à leurs valeurs
- Accompagner les collectivités territoriales dans leurs démarches de mécénat territorial.

Pour aller plus loin

- <http://www.accointance.fr/>
- pl@accointance.fr
- Voir les documents présentés lors de la journée

ATELIER 3 : FINANCEMENT PARTICIPATIF, CROWDFUNDING

Rémy PUECH est co-fondateur en 2015 de la plateforme Kocoriko (38).

Il est ingénieur en agriculture et chef de projet à la Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes où il travaille depuis 2010 à Grenoble. C'est dans ce cadre qu'il a lancé le site de crowdfunding permettant aux porteurs de projets de l'arc alpin de collecter des fonds et de lancer leurs idées... Il est en charge de son animation, de son développement, de l'accompagnement des porteurs de projets. Il est prescripteur auprès du réseau Banque Populaire, de l'écosystème associatif et entrepreneurial de la plateforme Kocoriko (Incubateurs / Espace de coworking / Maison des associations / Ecole de commerce / CCI... etc...).

[Pour aller plus loin](#)

- <https://www.kocoriko.fr>
- contact@kocoriko.fr
- Voir les documents présentés lors de la journée

ATELIER 4 : DISPOSITIFS PUBLICS DE FINANCEMENT

Christian CHEMIN, conseiller Action culturelle et territoriale à la Drac Auvergne-Rhône-Alpes

Lionel CHALAYE, responsable du service Action culturelle à la Direction de la culture et du patrimoine de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe VEYRINAS, directeur de la Direction du développement artistique et culturel au Département de la Savoie

DRAC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La Drac contractualise avec les collectivités territoriales. La jeunesse et les territoires constituent une priorité du ministère de la culture depuis une dizaine d'années. Cette priorité s'est réaffirmée en 2014 suite à une circulaire commune avec le ministère de l'éducation nationale, afin de généraliser l'éducation artistique et culturelle (EAC). La cartographie qui a été établie à ce moment-là mettait en lumière de nombreuses zones géographiques où le ministère de la culture était peu ou pas présent. Il s'est alors posé la question de savoir comment intervenir au plus près des territoires.

Cette réflexion était menée dans un contexte de reconfiguration territoriale avec la loi Notre, où les départements devaient disparaître. Il a alors été convenu que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) constituaient une bonne échelle.

Il a ainsi été proposé dans chaque département des rendez-vous avec les communautés de communes repérées (notamment à partir d'un croisement avec les données de l'Insee et du Ministère de la Culture pour repérer les endroits présentant un déficit sur des critères sociaux et sur les présence ou non de structures culturelles), afin de leur proposer des contrats territoriaux d'éducation artistique et culturels (CTEAC).

L'objectif était de travailler avec les élus afin qu'ils s'emparent de la culture comme outil de cohésion sociale.

Ces contrats permettent de créer et se mettre d'accord sur un projet territorial ; il ne s'agit pas de plaquer un modèle mais prendre le temps de la co-construction. En moyenne, il faut 18 mois de co-construction avant une signature. Cela pose ainsi la question d'une bonne gouvernance et de bonnes pratiques afin qu'il n'y ait pas de fractures avec l'existant et que les acteurs du territoire soient impliqués.

Le laboratoire d'études rurales a fait une évaluation de ces conventions, les résultats sont positifs mais cela prend du temps.

Pour la nouvelle ministre de la culture, l'EAC est une priorité. Ainsi, ce qui a déjà été mis en ordre de marche va être continué et amplifié. En Auvergne-Rhône-Alpes, une enveloppe supplémentaire de 1 million d'euros va être distribuée pour l'EAC, ce qui représente 90 000 € par département. Cela permettra de conforter les territoires et ouvrir de nouveaux chantiers. Le nombre de CTEAC signés devrait doubler.

NB: Pour le pôle action culturelle de la Drac, si un territoire n'entre pas dans les critères sociodémographiques prioritaires il ne va pas automatiquement être sollicité. Avant toute chose, les porteurs de projets doivent a minima avoir tissé des liens dans un premier temps avec leur commune, communauté de communes, département pour envisager d'être partie-prenante d'un projet porté par une CTEAC. Dans l'essentiel des cas, il s'agit d'acteurs reconnus par la Drac.

CONTRAT DE RURALITÉ

Les contrats de ruralités sont des fonds d'investissement pris sur les fonds de soutien initiative locale. Ils sont proposés aux communautés de communes rurales qui font un diagnostic territorial sur les thèmes suivants : accès services soin, revitalisation centre bourgs, attractivité territoire, mobilités, transition écologique, cohésion sociale. La plupart des contrats de ruralité signés ne comportent pas de volet culture. Dans l'Ain cependant, tous les contrats de ruralité signés en comportent un. La communauté de communes de la plaine de l'Ain a signé à la fois un contrat de ruralité et une CTEAC (voir le retour fait sur l'espace 4, dédié au contrat de ruralité et au CCR d'Ambronay), permettant une cohérence complète

entre les deux. Les contrats déjà signés vont perdurer mais il n'y a en revanche pas de nouvelle enveloppe pour l'instant pour de nouveaux contrats. A noter : les dispositifs se doivent d'être cohérents, en rapport avec le cœur de métier du ministère de la culture (création, patrimoine, industries culturelles). La DRAC parle donc bien d'EAC et non pas de socio-culturel.

CONTRAT TERRITOIRE LECTURE

Les contrats territoire lecture sont renforcés. L'objectif est d'accompagner les médiathèques et bibliothèques sur 2 ans. A noter : des fonds sont prévus pour aider à financer une amplitude plus large d'ouverture des médiathèques.

ORGANISATION DE LA DRAC

Chaque conseiller s'occupe de toutes les politiques interministérielles et intervient sur 2 ou 3 départements. Cela permet de croiser tous les partenaires et d'être cohérents sur un territoire. Des passerelles sont ainsi établies avec d'autres secteurs (dispositifs culture et justice / culture et santé / culture et agriculture...), afin de voir quels liens peuvent être faits sur les territoires.

NB: La Drac, les conseils régionaux et départementaux ne sont pas uniquement des subventionneurs mais peuvent aussi accompagner et prescrire.

RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Les régions n'ont pas d'obligation légale d'intervention dans le secteur culturel, la culture est donc optionnelle et volontaire. La Région Auvergne-Rhône-Alpes est dotée d'un service culturel, qui reste optionnel et volontaire. Il n'y a pas de feuille de route obligatoire.

La nouvelle politique culturelle (votée le 29 juin 2017), affirme une volonté de faciliter l'accessibilité à la culture aux personnes qui en sont les plus éloignées. Parallèlement, les contrats de ville et les CDDRA ont disparu au profit d'autres modalités d'intervention, portant sur une aide à l'investissement et non plus au fonctionnement.

Malgré les aléas politiques, il est à noter une permanence du partenariat entre l'Etat et les collectivités, constituant une des forces du territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cela permet un avancement des procédures, notamment à travers les conventions signées avec les territoires intercommunaux.

Le Fiacre a été conservé, et a vocation à accompagner l'action culturelle dans la politique de la ville ou en milieu rural. Ce dispositif a évolué ; auparavant sous la forme d'un appel à projets, il est devenu un fonds permanent, ouvert tout au long de l'année. Cela permet une plus grande réactivité car les projets, une fois prêts, passent au fil de l'eau.

La Région est solidaire du dispositif initié par Jean François Marguerin en 2014, les CTEAC permettant une forme de responsabilisation des territoires.

Avant le changement d'exécutif, le Conseil régional a accompagné des projets financièrement sans être signataires des contrats, posant des problèmes de visibilité. La Région est désormais un partenaire à part entière et co-signe les conventions. La Région rejoint ainsi le renouvellement des conventions (avec l'Etat et les Départements) et apporte des financements. Les Départements constituent des instances de gouvernance et de concertation précieuses pour affiner les priorités en termes de territoires. Par ailleurs, la Région continue à soutenir des projets de lycées avec les appels à projets Découverte Région. Enfin, des conventions sont signées avec la culture et la santé/ARS, ainsi qu'avec la culture et la justice/ Direction pénitentiaire, notamment la PJJ.

La Région, avec un budget contraint, agit aujourd'hui sur un territoire comportant des situations très diverses par rapport à l'offre culturelle et l'accessibilité. En ex-Auvergne, le maillage des acteurs culturels est plus faible, la population est vieillissante, les déplacements plus compliqués. Les politiques culturelles n'ont pas infusé en Auvergne comme en Rhône-Alpes, la culture du partenariat et des résidences artistiques étant moins présente du côté auvergnat. L'attention de la région est donc fortement tournée vers l'ex Auvergne.

NB: Il est à noter, comme pour la Drac, que la direction culture de la Région n'est pas qu'un guichet mais peut accompagner la construction de projet et fournir de l'ingénierie culturelle.

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Le département constitue un échelon à la fois dans la proximité et la distance, à la croisée des régions et des EPCI. Il est solidaire des territoires et des personnes (50% de ses 540 millions € de budget va au social). Au-delà des archives et bibliothèques départementales (Savoie Biblio est commune au 73 et au 74), et du schéma départemental des enseignements artistiques, il n'y a pas d'obligation du département d'intervenir dans le champ culturel. Comme cela a été mentionné pour la Drac et la Région, le Département également n'est pas uniquement un interlocuteur financier. Il peut aussi apporter un accompagnement humain, aider à la co-construction, apporter de l'ingénierie.

Le Département a créé des Contrats territoriaux de Savoie (CTS), couvrant tous les champs politiques et structurant la politique du département sur les 7 territoires qu'il a définis (dont celui de l'Avant-Pays Savoyard où se déroule la rencontre), en apportant un accompagnement technique. 60% des crédits culturels sont ainsi territorialisés et inscrits dans ces contrats signés avec les territoires.

Les 7 territoires sont structurés par des comités d'action culturelles qui regroupent des acteurs de la culture et du social pour co-construire des projets de territoire (coordinateur départemental : Fabrice Chardon). Aucun projet n'est plaqué, mais construit avec les spécificités territoriales et les acteurs du terrain.

Le Département accompagne le réseau de l'enseignement artistique (la plupart des écoles de musique étant territoriales (municipales ou inter-

communales) et non associatives).

Le Département s'occupe des collèges et s'appuie notamment sur une circulaire ministérielle insistant sur la notion de parcours pour une sensibilisation tout au long de la vie, de la petite enfance jusqu'aux personnes en EPHAD. Des conventions ont ainsi été signées en 2009 pour favoriser la venue des artistes au collège. Une journée de pratiques artistiques est organisée à Aix les Bains le 24 mars 2018 afin de montrer ce que cela recouvre.

Le dispositif Savoie en scène permet d'accueillir les compagnies (les communes et les EPCI reçoivent une aide).

Pour aider les territoires, l'agence alpine des territoires (AGATE) a été créée : <http://www.agate-territoires.fr/>. Cette agence intervient sur les questions attractivité du territoire, du développement territorial, du tourisme de l'environnement... Selon les besoins du territoire, elle agglomère les compétences supposées des différents domaines pour monter des projets de territoires, faire des études, apporter de l'ingénierie... Cette agence ne gère cependant pas les CTS.

Enfin, le conseil Savoie Mont-Blanc réunit la Savoie et la Haute-Savoie sur plusieurs thématiques (culture, agriculture, tourisme...), et monte ainsi des opérations.

ATELIER 5 : FINANCEMENTS EUROPEENS

Animé par Marine ROUCHOUSE, chargée de mission Europe et développement rural à Caprural.

Objectifs de l'atelier :

- Comprendre la mécanique des financements européens
- Savoir comment s'y retrouver lorsque l'on veut solliciter un financement européen

EUROPE DIRECT

Marjolaine ARBONA-VIDAL est responsable de Europe Direct, basé à Lyon.

Cet espace :

- met à disposition du public une information et une documentation générales et spécialisées sur l'Union européenne
- organise des projets et des manifestations présentant un intérêt européen
- monte des formations sur l'Union européenne à la demande
- favorise le développement des échanges culturels entre les habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes et les Européens.

Pour aller plus loin

- <http://www.europe-rhonealpes.eu/>
- europedirect@europe-rhonealpes.eu
- Voir les documents présentés lors de la journée

DEVELOPPEMENT DES ARTS VIVANTS EN MASSIF CENTRAL

Delphine TOURNAYRE est chargée de mission développement professionnel, et coordinatrice du projet DAV Massif central à Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant.

Le projet Développement des arts vivants (DAV) réunit 7 partenaires, dont Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, implantés dans 4 régions différentes du Massif central (Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle Aquitaine). Engagés dans une démarche de coopération pour 3 ans (2016-2018), ces organismes partagent des missions de développement culturel et d'accompagnement artistique, principalement à échelle régionale.

Dans une démarche structurante, le projet DAV propose différents outils et dispositifs d'accompagnement pour les professionnels et les acteurs territoriaux afin d'améliorer la continuité et l'intégration des domaines des arts vivants en tant que parties prenantes du développement du Massif central.

Ce projet décline 3 axes et plusieurs actions :

1- Mise en réseau et montée en compétences de la filière

- Rencontres plénières et plateaux artistiques (la 3ème édition aura lieu les 14 et 15 mars 2018 à la Cité de la Voix à Vézelay (Yonne) autour de la mobilité artistique et culturelle sur le territoire et hors du territoire)
- Réseaux métiers et séminaires métiers

- Mise en réseau et montée en compétences 2.0

2- Innovation économique, sociale et culturelle de la filière

- Dispositif d’immersion artistique et culturelle dans les territoires
- Recherche et développement autour des pratiques culturelles numériques
- Incubation de projets culturels porteurs d’innovation sociale

3- Soutien et développement des pratiques, de l’implantation et de la circulation musicales (Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant ne participe pas à cet axe)

- Soutien aux acteurs de l’accompagnement
- Accompagnements personnalisés aux groupes de pratiquants
- Soutien à l’émergence de la recherche et développement « Scène et numérique »
- Leviers de développement d’un réseau Massif Musique Rural

Le projet Développement des arts vivants en Massif central est cofinancé par l’Union européenne (Feder), dans le cadre du Programme opérationnel Massif central 2014-2020, par le FNADT dans le cadre de la Convention de Massif central 2015-2020 et par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour aller plus loin

- <http://dav-massifcentral.fr>
- d.tournayre@auvergnerhonealpes-spectacle vivant.fr
- Voir les documents présentés lors de la journée

LEADER / GAL – SYNDICAT MIXTE DE L’AVANT PAYS SAVOYARD

Philippe BELUZE est chargé du programme Leader et en charge du développement touristique au Syndicat Mixte de l’Avant-Pays Savoyard (73).

Le SMAPS, Syndicat Mixte de l’Avant Pays Savoyard, regroupe les 36 communes de l’Avant Pays Savoyard à travers 3 structures intercommunales :

- La communauté de communes de Yenne
- La communauté de communes du lac d’Aiguebelette
- La communauté de communes Val Guiers

Les compétences du SMAPS sont multiples :

- animer et coordonner un projet de territoire pour l’Avant Pays Savoyard et négocier des moyens financiers avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l’Etat, le Conseil départemental de la Savoie et l’Europe
- accompagner les communes, les structures intercommunales, des acteurs privés ou associatifs dans le montage de leurs projets
- mettre en place un Schéma de Cohérence Territoriale SCOT, une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat

Pour aller plus loin

- <http://avant-pays-savoie.com/avant-pays/le-syndicat-mixte.html>
- philippe.beluze@avant-pays-savoie.com
- [Vidéo] https://www.youtube.com/watch?v=fFVDp_lFwq4
- Voir les documents présentés lors de la journée